

Management & Prévention

Formation | Recrutement | Carrière | Droit social | Qualité | Sécurité | Environnement



PHILIPPE HÉRITIER, directeur général de la société Travaux publics seine-et-marnais (TPSM).

RISQUE ROUTIER

TPSM vise le « zéro accident » en sécurisant ses véhicules

C'est lors de la rédaction du document unique que les dirigeants de la société Travaux publics seine-et-marnais (TPSM, 90 salariés) se sont aperçus que le risque routier constituait la principale source d'accidents pour leurs salariés. « Nous n'avons jamais connu d'accident grave chez TPSM, mais nous avons toujours été sensibles au risque routier, explique Philippe Héritier, le directeur général. Notre réflexion, démarrée dès 2002, nous a incités à développer les actions dans cette voie-là. Nos salariés, qui parcourent entre 30000 et 40000 km le route chaque année en Ile-de-France, sont particulièrement exposés. »

Les tests de conduite pour les entrants en entreprise a donc mis en place une série de mesures préventives. « Nous avons instauré un système d'autorisation de conduite. Chaque nouveau salarié est testé sur sa connaissance du Code de la route et ses compétences au volant », détaille Philippe Héritier. L'aménagement intérieur de la quarantaine de véhicules, en particulier celui des véhicules utilitaires légers, fait

également l'objet de la plus grande attention. L'accent est mis sur le confort (climatisation, GPS...) et la sécurité: les nombreux compartiments de rangement évitent que les outils et machines se transforment en objets volants dangereux en cas de choc. TPSM limite également les manutentions manuelles autour des véhicules par l'installation d'une rampe à l'arrière des utilitaires, qui facilite le déchargement du matériel, et un système d'alimentation en essence placé dans les ailes des utilitaires permettant d'alimenter directement les engins sur le chantier (les salariés n'ont donc plus de lourds bidons à transporter). En cas de problème technique observé sur l'un des véhicules, l'équipe des trois mécaniciens de l'entreprise prend rapidement la réparation en charge. « Nous communiquons régulièrement auprès de nos salariés sur le risque routier. Leurs retours positifs sont nombreux, et les effets induits aussi. Ils prennent davantage soin de leur véhicule. Pour progresser dans la prévention, il est important d'être à l'écoute des remontées du terrain », conclut Philippe Héritier.

■ Florent Lacas

EMPLOI

La part des TPE dans l'emploi salarié du BTP en légère baisse

Si les TPE restent très implantées dans la construction (34,1% en 2008), leur part dans l'emploi salarié du secteur a toutefois légèrement diminué au cours des années 2000. C'est ce qu'indique une récente étude de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares). Ainsi, après une nette hausse dans les années 1990, la part des TPE dans l'emploi salarié du BTP a diminué de 1,6 point entre le 31 décembre 2000 et le 31 décembre 2008.

EPARGNE SALARIALE

42,7%

C'est le nombre de salariés de la construction ayant eu accès, en 2009 (1), à au moins un dispositif d'épargne salariale : participation, intéressement, plan d'épargne d'entreprise (PEE) ou encore plan d'épargne pour la retraite collectif (Perco).

(1) Source : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares).

BIBLIOGRAPHIE

Retraite, maladie et autres risques



Quelles prestations attendre des régimes obligatoires de retraite et de prévoyance ? Quels sont les avantages et inconvénients fiscaux et sociaux de chaque système et comment les mettre en place ? Dans un langage accessible, cet ouvrage aborde, pour les dirigeants et les salariés, les aspects juridiques, fiscaux, sociaux et comptables de ces régimes. Mais aussi des produits dits facultatifs, comme le plan d'épargne pour la retraite collectif (Perco). Editions Francis Lefebvre, 1000 pages, 123 euros.